



**Bureau de Paris**  
18, boulevard Montmartre  
75009 Paris  
Tel : (33) 1 42 77 76 17  
Internet : [www.sia-conseil.com](http://www.sia-conseil.com)

Paris | Bruxelles | Amsterdam | Roma | Milano | Casablanca | Dubai

## Bâle III

Décryptage de la réforme et étude d'impact (*Extraits*)

Sia Conseil © 2010

Pour obtenir la présentation complète, écrire à : [finance@sia-conseil.com](mailto:finance@sia-conseil.com)



section

# Contexte et planning

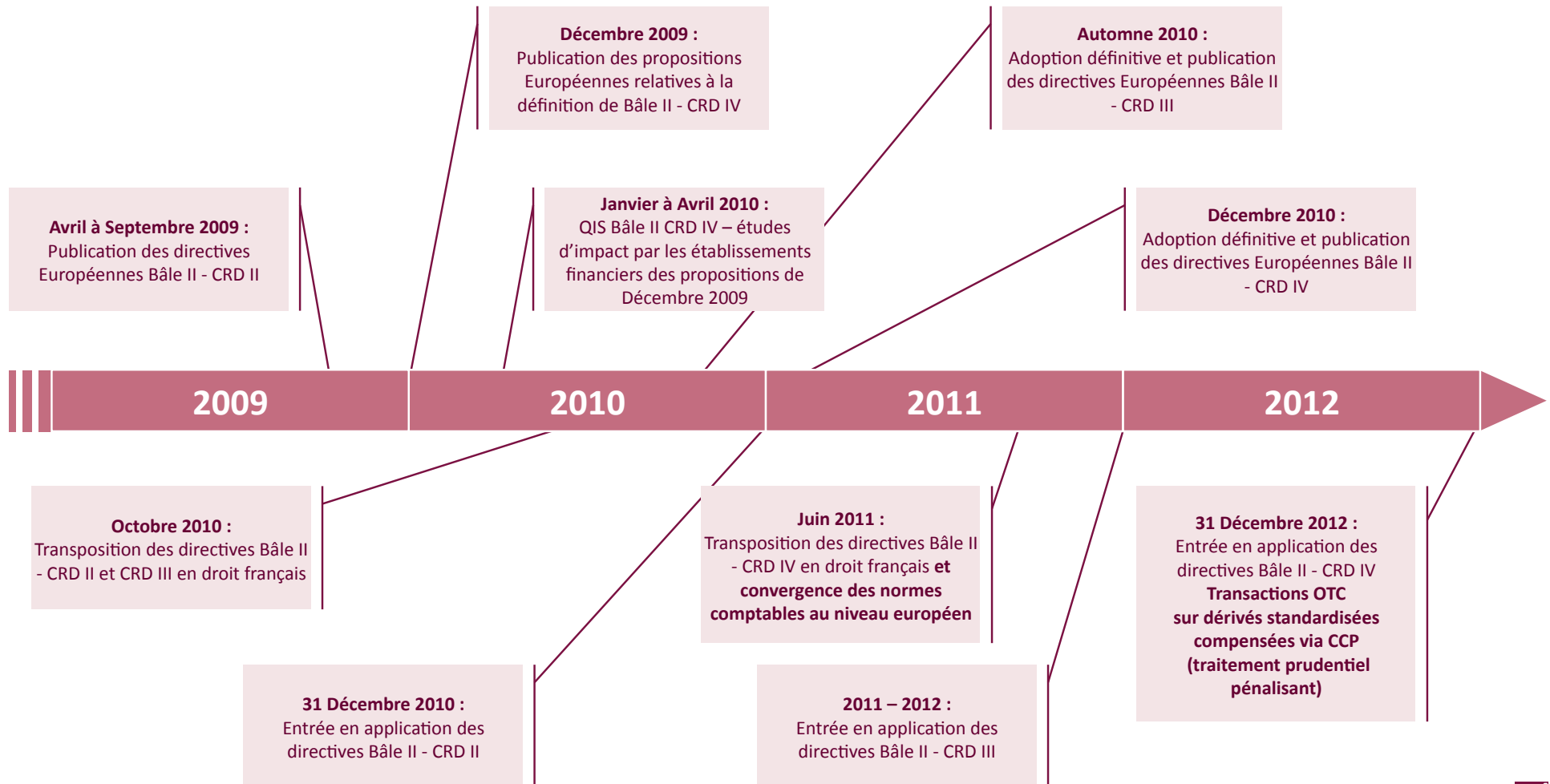
## Contexte de la réforme

---

- La crise financière qui a, depuis 2007, fortement impacté les marchés financiers et plus globalement l'économie mondiale, a permis de mettre en exergue la non-adéquation du cadre réglementaire Bâlois aux situations extrêmes.
- A ce jour, ce cadre est principalement défini par les seconds accords de Bâle, aussi appelés « réglementation Bâle II », ainsi que par leurs amendements CRD II & III, actuellement en cours de mise en œuvre (*Capital Requirements Directive*).
- Sous l'impulsion du G20 de Pittsburgh, le comité de Bâle a décidé de procéder à une réforme intégrale de ce cadre prudentiel afin de l'adapter à un environnement bancaire devenu incertain et volatile.
- La première phase de cette refonte, menée à la mi-2009, a débouché sur la publication d'un texte sur les risques de marché, et fût poursuivie en Décembre 2009 par la diffusion de deux documents consultatifs reprenant des directives relatives aux exigences en capital ainsi qu'à la gestion du risque de liquidité.
- S'en suivront, courant 2010, des études d'impact, un réajustement des mesures précitées et potentiellement l'une ou l'autre mesure réglementaire additionnelle.

## Planning

- Si l'on compare l'ancien et le nouveau planning de la réforme Bâle II, on constate que le calendrier des révisions II, III & IV du CRD se veut plus ambitieux qu'initialement. Ceci permettra d'assurer l'instauration d'une réaction relativement rapide à la crise.



## Rappel des directives CRD II

---

- La première révision de la réglementation Bâle II (CRD II) a eu lieu courant 2009 pour une application prévue au 31 décembre 2010.
- Les directives européennes (et leur transposition en droit français) couvrent les évolutions suivantes:
  - ▶ Obligation pour les banques de conserver à leur bilan 5% des parts de titrisations émises afin de garantir la qualité des produits titrisés.
  - ▶ Amélioration de la coopération des superviseurs nationaux (création de collèges) afin de garantir un meilleur contrôle des groupes bancaires transfrontaliers.
  - ▶ Harmonisation de la définition des fonds propres au niveau européen en révisant les critères d'éligibilité des capitaux hybrides dans les capitaux propres des banques.
  - ▶ Renforcement du contrôle des grands risques (exposition sur une unique contrepartie) à travers la révision des notifications et la redéfinition des limites.



section

## Présentation de la réforme

## Aperçu de la réforme

- Les amendements CRD III et IV qui composent la réforme dite « Bâle III » portent sur les évolutions suivantes :





section

## Impacts de la réforme

## Macro-impacts (1/2)

- La majorité des évolutions réglementaires étant en cours d'étude et de définition (notamment en ce qui concerne la calibration des ratios), les impacts présentés ci-dessous se basent sur les textes et propositions européennes et non leurs déclinaisons françaises

	Impact sur le capital	Impact activité commerciale	Impact concurrentiel	Impact de mise en oeuvre	Synthèse des enjeux
<b>1</b> Augmentation des fonds propres réglementaire relatifs au trading book					<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de mettre en place de nouveaux process / outils de simulation</li> </ul>
<b>2</b> Augmentation des fonds propres réglementaires relatifs aux opérations de re-titrisation					
<b>3</b> Amélioration de la communication financière					<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'image vis-à-vis des rémunérations (grand public) et des opérations complexes (marchés)</li> </ul>
<b>4</b> Modifications des politiques de rémunération des opérateurs de marché					<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de « fuite des talents » si non harmonisation au niveau mondial</li> </ul>

## Macro-impacts (2/2)

	Impact sur le capital	Impact activité commerciale	Impact concurrentiel	Impact de mise en oeuvre	Synthèse des enjeux
<b>5</b> Renforcement de la qualité des fonds propres					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très fort impact sur le capital</li> <li>• Nécessité d'augmenter le capital ou de réduire la production</li> </ul>
<b>6</b> Révision de la couverture de certains risques					
<b>7</b> Introduction d'un ratio de levier					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très fort impact sur le capital</li> </ul>
<b>8</b> Introduction d'un dispositif de coussins contra-cyclique					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort impact sur le capital</li> <li>• Intervention du superviseur dans les processus de distribution de rémunération</li> </ul>
<b>9</b> Introduction de ratios de liquidité minimum					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la capacité de production</li> <li>• Nécessité de mettre en oeuvre des simulations de stress-testing complexe</li> </ul>
<b>10</b> Gestion des établissements financiers à effets systémiques					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hétérogénéité du processus de supervision</li> </ul>
<b>11</b> Mise en place d'un corpus réglementaire unique					



**Bureau de Paris**  
18, boulevard Montmartre  
75009 Paris  
Tel : (33) 1 42 77 76 17  
Internet : [www.sia-conseil.com](http://www.sia-conseil.com)

Paris | Bruxelles | Amsterdam | Roma | Milano | Casablanca | Dubai

**Pour obtenir la présentation complète, écrire à : [finance@sia-conseil.com](mailto:finance@sia-conseil.com)**

Vos contacts

---

**Thomas ROCAFULL**

Directeur Services Financiers

(33) 6 26 11 22 34

[thomas.rocafull@sia-conseil.com](mailto:thomas.rocafull@sia-conseil.com)

**Sébastien BENAT**

Manager Services Financiers

(33) 6 28 67 05 28

[sebastien.benat@sia-conseil.com](mailto:sebastien.benat@sia-conseil.com)

**Matthias POIRIER**

Manager Services Financiers

(33) 6 28 98 10 75

[matthias.poirier@sia-conseil.com](mailto:matthias.poirier@sia-conseil.com)